

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 30 janvier 2015
à 20 heures 30 à La Mairie d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. M. BOUYAT, S. FAURISSON, C. FOUBERT, G. GANTEILLE, S. GARABOEUF, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, J. P. MAURINET, S. PAILLOT, J. M. RIVAUD

Absents excusés : B. LAVAUZELLE, B. BEAUMATIN

Secrétaire de séance : H. BOURGOIN

Date de la convocation : 23 janvier 2015

Ordre du jour :

- 1- Demande de subvention pour le renouvellement de la station d'épuration auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 2- Demande de subvention pour le renouvellement de la station d'épuration auprès de la Région Poitou-Charentes
- 3- Recours exercé concernant l'accident de travail de Mr Stéphane ROUX.
- 4- Ouverture de crédits – Compte 673 Budget Assainissement
- 5- Nouveaux tarifs pêche Etang de la Féculerie
- 6- Convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail
- 7- Convention relative à l'assistance technique à l'exploitation des Stations d'Épuration

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Schéma Directeur de Mutualisation des Services
- Donation DEVAINE
- Appel de candidatures de la SAFER
- Plan Communal de Sauvegarde
- Cimetière
- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2014.

1- Demande de subvention pour le renouvellement de la station d'épuration auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

La commune d'ETAGNAC, dispose d'une lagune pour traiter les effluents issus du Bourg. Cependant la station est confrontée à une surcharge hydraulique et organique très importante. Pour cette raison, la commune d'ETAGNAC souhaite donc renouveler cette station et a décidé de s'orienter vers une filière dite à macrophytes et en la complétant de bassins d'infiltrations afin de dispenser les effluents.

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu ce jour 30/01/2015 avec Mr CHANSEAU de la société CHARENTE EAUX, réunion au cours de laquelle a été évoqué le problème de mélange des eaux usées avec les eaux de pluie, au niveau de la station d'épuration, en raison d'erreur de raccordements de ces deux réseaux au niveau

principalement de la voirie qui traverse le bourg d'ETAGNAC. Le coût d'une remise à niveau technique éventuelle avec branchement correct de ces deux réseaux est estimé à 125.000,00 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rapport d'étude de faisabilité de la station d'épuration remis par le Cabinet HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT pour pouvoir se prononcer sur la solution retenue et l'autoriser à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le lancement pour le projet de création de la station d'épuration avec la solution n°2 (station d'épuration à deux étages capable d'absorber le volume cumulé d'eaux usées et d'eaux pluviales) d'un montant de 320 000,00 € H.T. et sollicite des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

2- Demande de subvention pour le renouvellement de la station d'épuration auprès de la Région Poitou-Charentes :

La commune d'ETAGNAC, dispose d'une lagune pour traiter les effluents issus du Bourg. Cependant la station est confrontée à une surcharge hydraulique et organique très importante. Pour cette raison, la commune d'ETAGNAC souhaite donc renouveler cette station et a décidé de s'orienter vers une filière dite à macrophytes et en la complétant de bassins d'infiltrations afin de dispenser les effluents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rapport d'étude de faisabilité de la station d'épuration remis par le Cabinet HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT pour pouvoir se prononcer sur la solution retenue et l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région Poitou-Charentes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le lancement pour le projet de création de la station d'épuration avec la solution n°2 d'un montant de 320 000,00 € H.T. et sollicite une subvention auprès de la Région Poitou-Charentes.

3- Recours exercé concernant l'accident de travail de Mr Stéphane ROUX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise DS Services Groupe SOFAXIS a remis à la commune un chèque d'un montant de 439,66 € qui correspond au recours exercé pour notre compte au titre des prestations non garanties dans le cadre de l'accident de travail de Monsieur Stéphane ROUX du 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour accepter l'indemnité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'indemnité d'un montant de 439,66 €.

4- Ouverture de crédits – Compte 673 Budget Assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 673 pour un montant de 110,00 € avant le vote du Budget Primitif pour permettre l'annulation de titres de recettes sur l'année passée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- autorise l'ouverture de crédits au compte 673 pour 110,00 €
- dit que cette somme sera inscrite au BP 2014.

5- Nouveaux tarifs pêche Etang de la Féculerie :

Monsieur David BOURDIER, président de la Commission de La Féculerie propose au Conseil Municipal de réviser certains tarifs de cartes et tickets de pêche pour la nouvelle saison qui débutera le 01 mars 2015 à l'Etang de La Féculerie.

Il propose de les modifier comme suit :

- carte annuelle : 115 € : pas de modification - inchangé
- tickets à la journée restent inchangés : 8 €
- carte 24 heures : 20 € (18 € la saison passée)
- carte 48 heures : 30 € (28 € la saison passée)
- carte 72 heures : 50 € (45 € la saison passée)
- carte à la semaine : 90 € (80 € la saison passée)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- est d'accord avec les différentes propositions de tarifs de pêche de Monsieur BOURDIER
- précise aussi que les nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} mars 2015, début de la nouvelle saison de pêche.

6- Convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente peut effectuer une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail.

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention intitulée "Convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail".

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de bénéficier de la mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

7- Convention relative à l'assistance technique à l'exploitation des Stations d'Épuration :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Charente Eaux peut effectuer une assistance technique à l'exploitation des Stations d'Épuration au titre de l'année 2015.

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention intitulée "Assistance technique à l'exploitation des Stations d'Épuration ".

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- 8- de bénéficier de l'assistance technique à l'exploitation des Stations d'Épuration au titre de l'année 2015 de Charente Eaux;
- 9- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Charente Eaux la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Schéma Directeur de Mutualisation des Services : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'organiser une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPIC et ceux des communes membres.

- Donation DEVAINE : suite à la volonté de Monsieur et Madame Robert et Chantal DEVAINE de vouloir léguer à la Commune d'ETAGNAC les parcelles leurs appartenant au lieu-dit Lussac sur la Commune d'ETAGNAC, l'acte notarié a été signé ce jour 30/01/2015. La Commune est désormais propriétaire de ce bien privé. L'estimation de ces terrains au niveau notarial a été mise à une valeur de 1600,00 euros par hectare.

- Appel de candidatures de la SAFER : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAFER propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens à savoir ZH n°40, ZI n°7, 9, 12, 15 et ZE n°17. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette offre.

- Plan Communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire présente le classeur du PCS et en fait un résumé en expliquant les raisons et les objectifs ainsi que les moyens. Ce classeur est disponible au secrétariat de la Mairie. Ce plan est obligatoire afin d'identifier les risques majeurs qui sont susceptibles de se produire sur la commune d'ETAGNAC et de ce qu'il faut mettre en œuvre face à ces risques.

Chacun des membres du Conseil Municipal est acteur et a un rôle bien défini à jouer en cas d'activation de ce plan. En conséquence un exemplaire de ce PCS sera envoyé à chacune des personnes concernées afin de prendre connaissance de la mission de chacun.

Monsieur le Maire signale qu'il enverra un courrier à toutes les personnes impliquées par ce plan pour les informer, courrier avec réponse avant le : 13 Février 2015.

Toujours dans le cadre de ce plan, il a été décidé ce jour, d'avoir une armoire pour ranger les clés spécifiques au PCS (Mairie, Salle des Fêtes, Salle des Associations, Eglise, etc.) armoire avec vitre à briser en cas de besoin et disponible à la Mairie.

Enfin, Monsieur le Maire remercie beaucoup tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce PCS.

- Cimetière : suite à la réunion de ce jour pour la mise à jour du plan du cimetière il a été demandé à Mr Paul BERTIN en charge de ce projet, d'affiner les critères de sélection concernant les tombes abandonnées (abandon = absence d'identification ou détériorations avec danger) et de nous fournir une mise à jour du plan.

La séance est levée à 22 heures.